

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire 18 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 18 décembre 2023 19h au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier, Isabelle Poirier, directrice générale adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-12-437

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 18 décembre 2023.

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Aucun
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Aucun
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Adoption - Budget 2024
 - 5.2 Adoption - Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Aucun
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 Aucun
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1 Aucun
- 10. RÈGLEMENTS**
 - 10.1 Aucun
- 11. AFFAIRES DIVERSES**
 - 11.1 Aucun
- 12. PAROLE AUX CONSEILLERS**
 - 12.1 Aucun
- 13. PAROLE AU MAIRE**
 - 13.1 Aucun
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. FINANCES

5.1 ADOPTION - BUDGET 2024

2023-12-438

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le budget 2024 de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Mario Vallée,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2024 au montant de 3 200 480 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 ADOPTION - PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

2023-12-439

CONSIDÉRANT que selon l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Martin Juneau,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Augmentations annuelles de la taxe foncière

15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2023-12-440

À 19h44 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 18 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Serge Raymond

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*